



Groupe au Conseil Général
de la Commune de Haute-Sorne

intervention lors du Message N°148 approuver un crédit de 140'000.- pour les aménagements consécutifs aux moloks

Après l'entrée en matière

Monsieur le président,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers collègues

Nous lisons dans le message concernant les aménagements nécessaires et consécutifs aux emplacements des moloks que :

1. Page 5, Le plan d'aménagement pour l'emplacement n°7 Chavon-Dessus, décrit deux nouvelles entrées de circulation à double sens sur une zone trottoir /piétonne.

Cet aménagement n'est pas possible et dangereux, envoyer des voitures dans les deux sens, avec croisements de véhicules est inadapté. La commission de L'Env l'a relevé et n'a pas donné de préavis favorable à ce message sur ce point et d'autres points suivants. On nous a répondu en séance de commission que le plan était faux, qu'il n'y aurait qu'un seul sens de circulation. Pourtant, le message le décrit encore à ce jour sans changement. Par conséquent **HSA ne peut accepter cet aménagement à double sens de circulation à travers des piétons et demande à ce que le message soit modifié en bonne et due forme avant de passer au vote. Clairement nous demandons un seul sens de circulation à cet emplacement et un amendement au message.**

2. P.10 Financement. Le projet sera financé par les recettes courantes du service de l'eau de consommation et d'un prélèvement sur le fonds.

Nous estimons que ce n'est pas au service de l'Eau de payer les aménagements du service des déchets. **Nous demandons un amendement à ce message et que le projet soit financé par les recettes courantes du service des déchets et/ou le prélèvement sur le fonds y relatif ou encore par voie d'emprunt.** (pour mémoire le budget 2020 réalise sur ce service un excédent vde produit de 43'173.-. Qu'en est-il du montant du fonds ?



Groupe au Conseil Général
de la Commune de Haute-Sorne

-
3. P. 9 il est dit : Le dossier a été transmis au service cantonal des permis de construire accompagné des oppositions. Ce sont les services cantonaux qui traiteront les oppositions.

Donc qu'en est-il ? y a-t-il eu des modifications d'aménagements qui ne figurent pas sur ce message ?

4. P. 9 Coût – Les coûts ont été estimés par des bureau d'ingénieurs.

A combien se monte ces études de bureaux d'ingénieurs, ne devraient-elles pas figurer dans ce crédit ou cas échéant comment sont-elles couvertes ?

5. Il est dit que le dépôt public concernant les emplacements des moloks interviendra prochainement.

Donc, comment ce message peut-il prévoir un financement pour des aménagement de moloks dont les emplacements ne sont pas encore soumis au permis ? Que se passerait-il si des oppositions suite au dépôt public contraint la commune a changé d'emplacement à Glovelier ? Ne vote-t 'on pas un chèque en blanc ?

Dangerosité des moloks près de l'école de Bassecourt ou près des Ecoles. Il faut en parler.

HSA suivra la commission des finances et de l'ENV qui n'ont pas préavisé favorablement ce message et refusera le crédit si rien n'est amélioré dans ce que nous demandons.